

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES CLUBS DU SAMEDI 22 JUIN 2024 A REGNIE DURETTE

*(Sous réserve d'approbation par l'AG du 30/11/24)*

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de REGNIE DURETTE, son Maire Monsieur Jean Paul ROBIN pour le prêt de cette magnifique salle
- Le Club de BEAUJOLAIS FOOTBALL, ses Co-présidents Serge VANNIER et Ludovic FRAYSSE, son Vice-président Marc JAMBON, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG

Il salue :

- Les élus présents
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Jean Marc SALZA, Dominique DRESCOT et Bernard ABAN, le Président Pascal PARENT excusé étant présent à l'AG du District de Haute Savoie
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les représentants de la presse
- Les partenaires du District
- Les membres du Comité Directeur et les cinq Présidents de Groupement
- Les salariés du District, tous présents aujourd'hui
- Les membres honoraires du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés, plus particulièrement Charles CHERBLANC, Président d'Honneur de notre District, et Bernard BOISSET, Vice-président du District, ou tous ceux qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

## **Monsieur Serge VANNIER, Président de BEAUJOLAIS FOOTBALL**

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de Beaujolais Football et en tant que Président, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Régnié-Durette et vous souhaite la bienvenue. Je tiens à remercier toutes les personnes du District de Lyon et du Rhône de nous avoir confié l'organisation de cette Assemblée Générale ainsi que la municipalité de nous donner la possibilité de vous accueillir dans ce beau village du Beaujolais. Nous remercions également l'ensemble de nos licenciés, bénévoles, dirigeants et éducateurs qui œuvrent au quotidien pour le développement du football dans nos villages.

Beaujolais Foot est né en 2017 de la fusion des clubs de l'US Beaujeu et de l'AL Fleurie Villié Morgon. Nous avons aujourd'hui 332 licenciés, réparties en 14 équipes masculines dans toutes les catégories de U7 à séniors, ainsi que des vétérans. Côté féminin, nous avons une équipe U11 et une équipe sénior à 8. Tous ces licenciés viennent d'une douzaine de commune de la CCSB. Pour couvrir ce vaste secteur, nous avons 3 complexes de qualité à Beaujeu, Fleurie et un plus petit à Villié Morgon pour les plus jeunes.

Nous sommes labélisés Espoir depuis 2021, et nous avons présenté notre projet au mois de mai pour renouveler cette labellisation gage de la reconnaissance et de la validation de notre démarche sportive et associative quotidienne.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne AG.»

**Monsieur Jean Paul ROBIN, Maire de REGNIE DURETTE**

« Bonjour à toutes et à tous,  
Monsieur le Président je tiens à remercier et saluer mes collègues Elus de leurs Présence,  
Monsieur le Conseiller Régional,  
Monsieur le député sortant,  
Monsieur le Maire de Beaujeu,  
Monsieur le Maire de Fleurie,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'accueillir les membres du District de Lyon et du Rhône de Football et je les remercie très sincèrement d'avoir choisi la commune de Régnié Durette pour l'organisation de cette assemblée générale.

Régnié Durette, beau village du beaujolais, se situe à 350 mètres d'altitude en moyenne. Son vignoble, et notamment son Cru Régnié, qui a pour particularité d'être exposé « aux 3 soleils » offre une belle palette gustative. Son caveau, lieu traditionnel de dégustation et de rencontre, date de 1967 et se situe dans l'ancienne cave du presbytère.

Notre église emblématique aux 2 clochers dans laquelle sont célébrés de nombreux mariages, fut édifiée entre 1867 et 1895 selon les plans de l'architecte Pierre Bossan, qui a réalisé de nombreux autres monuments, dont la basilique de Fourvière à Lyon. Vous l'avez probablement lu récemment dans la presse, l'édifice religieux de la commune fait partie des cent premiers monuments retenus dans le cadre de la collecte nationale, en vue de leur sauvegarde.

Les nombreux commerçants et artisans constituent une richesse et un atout économique. Ils offrent aux 1168 habitants des services de proximité, qui conjuguent facilité d'accès et qualité d'accueil. Sans oublier, les nombreuses associations culturelles et sportives qui jouent un rôle primordial et contribuent à l'animation de notre village. J'en veux pour preuve, les 20 durégnatons licenciés au District du Rhône sur les 330 membres du club.

L'école publique de la commune accueille actuellement 136 élèves répartis en 6 classes. De nombreux projets éducatifs sont réalisés, dont notamment des échanges interclasses entre la France et le Sénégal. Les élèves correspondent régulièrement avec une classe primaire sénégalaise et effectuent des collectes de matériel scolaire, en partenariat avec la municipalité, que la présidente de l'association Kauri emporte au Sénégal deux fois par an.

Régnié Durette, ce sont également de magnifiques châteaux privés. Sans oublier le Domaine de la Grange Charton, classé monument historique, qui appartenait aux Hospices de Beaujeu et dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais en est aujourd'hui propriétaire. Les bâtiments d'exploitation et l'immense cuvage forment un quadrilatère autour d'une cour de plus de 3 000 m<sup>2</sup> ouverte au public.

De nombreux sentiers pédestres cheminent à travers les vignes du cru Régnié. Plus haut, dans les bois de la commune, à l'étang de la Carelle, un magnifique point de vue s'offre aux promeneurs.

Pour terminer, je dirai que Régnié-Durette, est un village dynamique où il fait bon vivre !!

Merci à vous pour votre bénévolat au sein de tous ces clubs où vous entourez tous ses enfants.

Merci à tous et bonne assemblée générale.»

**Monsieur Sylvain SOTTON, Maire de Beaujeu**

« Bonjour à tous,

D'abord merci Monsieur le Maire, cher Jean Paul, de me laisser un peu de temps de parole pour partager ce mot d'accueil. Et surtout merci à la commune de Régnié Durette de nous accueillir dans cette belle salle.

Alors cet espace est plutôt habituellement dédié à la pratique du basket, un sport que l'on retrouve dans les communes voisines. Une spécialisation qui s'est faite au fil du temps. Historiquement à Beaujeu nous avons aussi du basket et à Régnié il y avait aussi du foot. Peu à peu les Clubs se sont structurés, littéralement, selon le choix du licencié bien sûr, de la passion et de la motivation des administrateurs des Clubs. L'occasion d'ailleurs pour moi de vous remercier, tous les bénévoles, qui vont vivre la pratique du sport dans les communes rurales, sans eux, sans vous, sans votre dévouement rien ne serait possible.

Puis les Clubs se sont étoffés et regroupés. Ainsi est né chez nous, entre Fleurie et Beaujeu, BEAUJOLAIS FOOTBALL qui compte actuellement 330 licenciés, dont les jeunes de toutes les communes autour et bien entendu ceux de Régnié Durette.

Cette spécialisation communale a permis aux Communes d'avoir des équipements de qualité, performants, mieux adaptés à la pratique de chaque sport. En ce qui concerne le Foot, avec le réchauffement climatique, l'impossibilité d'arroser, pourrions-nous encore jouer si nous n'avions pas fait le choix de pelouse synthétique.

J'en profite également pour saluer nos fidèles élus nationaux, régionaux, départementaux. Je n'oublie pas que c'est aussi avec l'aide de la Région, du Département, de l'Etat et des fonds d'aide du Football Amateur de la Fédération Française de Football que nous pouvons avoir ces beaux terrains sur les deux communes de Fleurie et de Beaujeu, sans oublier le terrain d'entraînement de Villié Morgon.

Mais je ne veux pas être trop long, donc je remercie Arsène MEYER, Président du District de Lyon et du Rhône d'avoir choisi le nord du Département, les coteaux viticoles du Beaujolais et cette belle commune de Régnié pour cette Assemblée Générale. Je pense que vous n'allez pas le regretter. Naturellement j'associe à ces remerciements tous les Présidents de Clubs. Je salue également la présence de Jean Marc SALZA, de la Ligue Auvergne Rhône Alpes en lui demandant de transmettre mes amitiés au Président Pascal PARENT. Je salue la présence d'un ami fidèle et soutien du Club en la personne d'Alexandre PORTIER. Et pour terminer je vous demande d'applaudir les équipes de la Mairie de Régnié, du Club et tous ceux qui ont préparé cette réunion.

Je vous remercie de votre attention. »

Arsène MEYER leur remet un souvenir de cette Assemblée Générale et les remercie encore pour leur accueil.

Il donne ensuite la parole au représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

**Monsieur Jean Marc SALZA, Vice-président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football**

« Mesdames et Messieurs,

2024 est une année olympique et paralympique particulière puisque les Jeux Olympiques se dérouleront à Paris. Donc vives encouragements pour nos trois équipes qui y participeront, les espoirs, les féminines et le cécifoot.

Pour mémoire, le camp de base de notre équipe féminine sera à Lyon et le siège de la Ligue à Tola Vologe en accueillera avec fierté les séances d'entraînement et la presse.

En lever de rideau de cet important rendez-vous se déroule actuellement l'Euro 2024 avec un début de compétition pour notre équipe de France, peut-être pas encore sous de meilleurs auspices mais ceux ne sont pas toujours ceux qui démarrent fort qui sont à l'arrivée. Là aussi, vifs encouragements pour nos Bleus.

Qui dit année olympique dit pour la FFF année électorale. Les 11 Districts en juin, la Ligue en octobre et la FFF en décembre avec pour la première fois les Clubs qui participeront directement à l'élection fédérale mais la Ligue et votre District reviendront vers vous. Pour toutes ces élections il faut que le taux de participation soit très important.

Donc aujourd'hui, une intervention plus courte que d'habitude pour laisser toute la place aux opérations électorales de votre District. Mais c'est aussi l'occasion de remercier les équipes sortantes pour tout le travail effectué et féliciter l'équipe qui va être élue.

Un souci particulier pour nous, les fraudes sur licence. Vous alertez car 80 % des Clubs impliqués dans ces fraudes sont des Clubs de District. Ce sont en général des petits Clubs peu structurés et pour la plupart les auteurs agissent sans se rendre compte de la gravité des faits. Les sanctions prononcées sont en général une suspension de 6 mois pour le joueur et 5 ans pour les Dirigeants. Ces peines entraînent aussi des sanctions financières lourdes. Bien que la Ligue ne dénonce pas les faits aux autorités judiciaires, plusieurs médecins ont déposé plainte et nos assujettis devront répondre devant les tribunaux. Il faut signaler que le Code Pénal prévoit une peine maximale de 45 000 € d'amende et de 3 ans d'emprisonnement. On vous invite à être vraiment très vigilants dans vos Clubs.

Le plus gros des remerciements aux équipes sortantes c'est le nombre de licenciés que montre notre Ligue en cette fin de saison 2023/2024, 288 000 pour 266 000 la saison dernière à la même date, soit plus de 22 000 licences, cela est fantastique. Toutes les catégories et tous les Districts progressent. Une satisfaction également d'avoir retrouvé les 3 000 Arbitres que la Ligue comptait au moment de la fusion Auvergne Rhône Alpes. Plus de 3 000 Arbitres ce qui nous permet de devenir pour la première fois la première Ligue de France en matière d'Arbitrage, en matière d'effectif. 180 Arbitres Féminines, nous sommes aussi la première Ligue sur le plan de l'Arbitrage Féminin. Ce qui va nous permettre aussi, après avoir recruté de l'effectif, de progresser dans la hiérarchie. Une hiérarchie pour notre vitrine qui est bien fournie. Je ne peux oublier de citer Jérémie PIGNARD, Arbitre international, sur ces terres beaujolaises. Mais aussi une vitrine qui s'agrandit avec l'accession d'Eddy ROSIER du District de Lyon et du Rhône à la catégorie Fédéral 2. Souligner aussi que, si nos chiffres sont importants en matière d'Arbitrage sont dû aussi au travail du District de Lyon et du Rhône, de la Commission Départementale d'Arbitrage avec à sa tête Laurent CHABAUD, et aussi du CTDA Jean Claude LEFRANC.

Moment important pour l'Arbitrage, le renouvellement des dossiers. Je vous rappelle que le renouvellement de vos licences Arbitres est aussi important que le renouvellement de votre meilleur buteur.

Merci aux Clubs d'avoir accueilli sur surcroît de licenciés avec disponibilité, enthousiasme et compétence, malgré avec quelques fois un déficit sur l'encadrement.

Bonne AG à tous, et bonne future intersaison, merci. »

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

## Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

### Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Chers Amis,

Comme il y a 4 ans, nous voici réuni dans le Beaujolais pour cette AG électorale. C'est un véritable plaisir pour moi, de vous retrouver dans ce lieu bucolique s'il en est, où tous les plaisirs nous sont permis. Encore un grand merci aux 4 communes FLEURIE, BEAUJEU, VILLIE MORGON et bien sûr RENIE DURETTE qui sont la clé de voûte du Club BEAUJOLAIS FOOT.

Je vais commencer par vous présenter deux tableaux, l'un est agréable puisqu'il vous donne dans les grandes lignes le tableau d'honneur des compétitions pour la saison 2023/2024. Bien sûr je ne peux pas citer tout le monde au risque de créer une jalousie, mais il est toujours important de féliciter les clubs qui parviennent à franchir un palier ou qui nous gratifient de belles performances en Coupe. Ces indications sont bien sûr sous réserves d'homologations en cours.

**Tableau d'Honneur de la saison 2023 - 2024**

Niveau National  
Championnat

| CLUBS                      | PARCOURS             |
|----------------------------|----------------------|
| OLYMPIQUE LYONNAIS FÉMININ | CHAMPIONNE D1 ARKEMA |

Niveau National  
Coupe de France

| CLUBS              | PARCOURS  |
|--------------------|-----------|
| OLYMPIQUE LYONNAIS | FINALISTE |

Coupe de France Féminine

| CLUBS              | PARCOURS      |
|--------------------|---------------|
| OLYMPIQUE LYONNAIS | 1/2 FINALISTE |

Niveau Régional  
Championnat

| CLUBS                                   | PARCOURS                   |
|---|----------------------------|
| FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS 2            | Séniors<br>CHAMPIONS en R1 |
| SPORTING NORD ISERE                     | Séniors<br>CHAMPIONS en R2 |
| HAUTS LYONNAIS 2                        | Séniors<br>CHAMPIONS en R3 |
| OLYMPIQUE DE VAULX<br>FC FRANC LYONNAIS | U20<br>CHAMPIONS en R2     |
| AS SAINT PRIEST                         | U16<br>CHAMPION en R1      |

Niveau Régional  
Championnat

| CLUBS                              | PARCOURS                      |
|------------------------------------|-------------------------------|
| OLYMPIQUE LYONNAIS                 | U15<br>CHAMPION R1            |
| AS SAINT PRIEST<br>LYON LA DUCHERE | U14<br>CHAMPION R1            |
| SUD LYONNAIS FOOT 2013             | Féminines<br>CHAMPIONNE R2    |
| OLYMPIQUE LYONNAIS                 | Futsal Séniors<br>CHAMPION R1 |

**Niveau Départemental**  
Championnat

| CLUBS                                      | PARCOURS                             |
|--|--------------------------------------|
| FC GERLAND<br>FC PAYS ARBRESLE             | Séniors<br>Ters en D1                |
| FC PONTCHARRA ST LOUP 2                    | Féminine<br>CHAMPIONNES séniors D1   |
| AS ST MARTIN EN HAUT 2<br>AV. S. DE GENAY  | Féminines<br>CHAMPIONNES séniors à 8 |
| ST FONS CO<br>HAUTS LYONNAIS               | U20<br>CHAMPIONS en D1               |
| CRAPONNE AS<br>CALUIRE FOOT FEMININ 1968 2 | Féminines<br>CHAMPIONNES U18 D1 à 11 |
| CS NEUVILLOIS 2<br>FC COLOMBIER SATOLAS 2  | U17<br>CHAMPIONS D1                  |

**Niveau Départemental**  
Championnat

| CLUBS  | PARCOURS                            |
|--|-------------------------------------|
| ASSOCIATION CHANDIEU HEVRIEUX<br>FC LYON 2             | U15<br>CHAMPIONS D1                 |
| CHASSIEU DECINES FC<br>US VILLETTE D'ANTHON JANNEYRIAS | Féminine<br>CHAMPIONNES U15 D1 à 11 |
| JSO GIVORS<br>FC VAULX EN VELIN<br>EVEIL DE LYON       | Féminines<br>CHAMPIONNES U15 D1 à 8 |

**Niveau Départemental**  
Championnat

| CLUBS                                      | PARCOURS                        |
|--|---------------------------------|
| OLYMPIQUE LYONNAIS 2                       | Futsal<br>CHAMPION D1           |
| LYON MOULIN A VENT                         | Futsal Féminin<br>CHAMPIONNE D1 |
| ALF FUTSAL 1<br>ALF FUTSAL 2               | Futsal<br>CHAMPIONS U18         |
| LYON MOULIN A VENT<br>PL VILETTE PAUL BERT | Futsal<br>CHAMPION U15          |
| LYON MOULIN A VENT                         | Futsal Féminin<br>CHAMPIONNE D1 |

**Niveau Départemental**  
Vainqueurs Coupes de Lyon et du Rhône

| CLUBS          | PARCOURS         |
|----------------|------------------|
| CS MEGINAND    | Séniors          |
| AS DIEMOZ      | Séniors Féminine |
| HAUTS LYONNAIS | U20              |
| CS NEUVILLOIS  | U17              |
| FC LYON 2      | U15              |

**Niveau Départemental**  
Vainqueurs Coupes de Lyon et du Rhône

| CLUBS                     | PARCOURS |
|---------------------------|----------|
| CALUIRE FOOT FEMININ 1968 | U18 F    |
| FC CHASSIEU DECINES       | U15 F    |
| AS BRON GRAND LYON        | Vétérans |

Ensuite le second tableau est bien moins agréable puisqu'il vous donne 3 exemples de sanctions qui ont été prises par notre commission de discipline. J'ai demandé que l'on me donne ces 3 cas (sans citer de nom pour des questions de discrétion) mais qui prouve si besoin en est que notre District applique les sanctions lorsque des faits graves surviennent lors de nos rencontres. Très souvent, TROP SOUVENT les dirigeants de clubs disent que le District n'est pas assez dur, quand d'autres prétendent que nos sanctions ne servent à rien !

Peu importe, mais pour moi, il est important que tout le monde prenne ses responsabilités pour lutter contre les incivilités, car ce n'est pas que l'affaire du District mais bien l'affaire de tous. Comme vous le savez, nous n'avons pas le droit de communiquer sur des sanctions en citant des noms à cause de la fameuse loi informatique et liberté. Par contre, rien ne nous interdit de publier des

exemples et, c'est ce que nous ferons à l'avenir.

Malgré les informations régulières passées sur Foot 2000 et surtout sur Footclubs, certains Clubs ou Dirigeants peuvent penser que la Commission de Discipline ne fait pas preuve de sévérité.

Nous tenons à contredire les personnes pouvant penser cela en vous présentant un bilan succinct de la saison 2023/2024.

- **86 dossiers d'instruction traités**
- **34 dossiers de comparution tenus**
- **TOTAL : 120 réunions tenus entre les lundi et mercredi soir en présence des membres de Clubs concernés**
- **1 362 cartons rouges enregistrés dont 196 pour des éducateurs.**
- **1 029 cartons blancs traités**
- **13 664 cartons jaunes enregistrés également**

Les sanctions les plus fortes et ayant marquées cette saison :

- **4 équipes mise hors compétition à la suite des agissements de leurs licenciés**
- **3 joueurs suspendus 20 ans et confirmé en appel de Ligue**
- **1 joueur suspendu 30 ans**

Ce sont des décisions marquantes sans oublier le nombre considérable de joueurs, éducateurs et Président ayant été suspendu plus d'une année (voir plus).

La commission composée de personnes représentant les éducateurs, les clubs, les arbitres et le comité directeur a toujours pris ses décisions à l'unanimité après discussions après mais toujours restées conformes à nos textes régis par le district, la ligue et notre fédération.

Cette année est une année électorale comme le veut la loi du SPORT. Notre district a choisi REGNIE DURETTE ce 22 juin pour se mettre en conformité. La commission électorale présidée par Antoine MONTERO vous expliquera tout à l'heure les différentes modalités. Je remercie d'avance cette commission, qui est indépendante, pour le travail de précisions qu'elle a effectué. Nous tenons à l'application des procédures, ce pour que la démocratie soit parfaitement respectée. Vous aurez à voter pour une liste alors qu'il y en avait deux il y a 4 ans lors de l'AG de CHAZAY. Les Présidents de Groupement qui complètent les 23 membres de la liste ont déjà été élus et rejoindront un Comité Directeur composé au total de 28 membres dont 25% de femmes.

Je ne ferai pas de bilan du mandat, mais un petit rappel des différentes opérations que nous avons réalisées cette saison.

Tout d'abord, nous avons remboursé en grande partie le prix de la licence VOLONTAIRE en y rajoutant quelques récompenses. Au départ, je pensais que nous ne renouvelerions pas cette opération, mais devant l'insistance des Clubs, je peux vous annoncer que cet effort financier sera à nouveau au rendez-vous pour la saison 24/25. Nous sommes d'ailleurs premier District de France en terme de licences mais également avec les licences Volontaire.

Au même titre, nous avons fortement augmenté le budget pour le Football Féminin QUI EST et RESTERA notre cible privilégiée. Nous vous communiquerons toutes les aides que nous lancerons dans quelques jours.

Vous verrez également, après la Pause, une TRES IMPORTANTE NOUVEAUTE en l'occurrence la création de notre nouvelle PLATEFORME D'AIDES AUX CLUBS. C'est un INVESTISSEMENT LOURD tant sur le plan financier que sur le plan humain. Mais cette NOUVELLE PLATEFORME nous la faisons surtout pour vous, pour vous simplifier les recherches, pour vous permettre de trouver très rapidement toutes les informations dont vous avez besoin.

En effet, notre site INTERNET est géré par la FFF et comme vous le savez ce n'est pas le site le plus simple que nous connaissons.

Comme à chaque AG d'été, nous vous présenterons le budget 2024/2025 qui est à l'équilibre malgré une forte inflation galopante. Nous faisons des économies sur les frais de reprographie, nous avons réussi à limiter les frais d'Electricité grâce à quelques investissements bien sentis...

Malgré tout, nous avons légèrement augmenté les tarifs sur quelques postes car comme je l'ai déjà dit l'inflation est galopante... Ces augmentations, sur l'ensemble du budget représente environ 3%, sachant que nous n'avons pour ainsi dire procédé à aucune augmentation depuis des années, pas loin de 10 ans. D'autre part, notre District est le moins cher de la Ligue et un des moins chers de France... Ce n'est pas moi qui le dit mais mon collègue de Drôme Ardèche qui a fait une étude sur les tarifs. Je voudrai remercier la commission des Finances ainsi que nos trésoriers pour le bon suivi de nos comptes et l'approbation de ce budget. Cette commission est composée de membres du Comité Directeur mais également de 2 Présidents de club en l'occurrence Jean Luc IASCONE et Emmanuel MAZILLE.

Depuis 34 ans que je suis au District... Oui j'ai bien dit 34 ans... je vois chaque année surgir des litiges de tout ordre, c'est normal cela fait partie du jeu. Des montées et des Descentes sont en jeu. Mais je n'oublie pas que les meilleurs résultats se jouent d'abord sur le terrain.

Je veux souligner le travail effectué de la commission des compétitions de Lakhdar TOUATI, la Commission des règlements de Bernard COURRIER, la Commission d'Appel de Christian NOVENT de la Commission de Discipline d'Eric GRAU qui sont au centre de toutes les critiques. Croyez-moi ce n'est pas simple de gérer 63 304 licenciés, près de 300 clubs et surtout nos 12 000 matchs par an en Foot à 11 auxquels il faut rajouter plus de 18 000 matchs de foot réduit.

Le parfait n'existe pas, le monde idéal ce n'est pas chez nous, la PRETENTION n'est pas de mise au District, L'HUMILITE est notre quotidien. Rien de plus, rien de moins...

D'ailleurs, je vous propose un petit défi.

J'aimerais que vous me présentiez au plus vite l'homme ou la femme qui s'appelle « ON M'A DIT QUE ». C'est son nom, car son prénom, d'après mes informations ce serait « JE SAIS TOUT ». Il parait que c'est quelqu'un de sympa, une véritable bible du savoir de notre sport... Oui j'aimerais rencontrer ON M'A DIT QUE... JE SAIS TOUT.

Je vous dis ça parce que chaque jour, un Dirigeant, un Président de Club, un Educateur m'appelle pour me dire ON M'A DIT QUE...

Comme si les règlements de la FFF n'étaient pas assez compliqués...

Si je continue par le bilan de cette saison, je me dois de souligner quelques réussites au risque d'ailleurs d'en oublier car vous pouvez me croire, il y a beaucoup de réussites dans notre District.

Par exemple, le formidable développement du Football Adapté, que la Commission présidée par Evelyne MONTEIL, soutenue par toute une équipe, a proposé des manifestations de très grande qualité. Nous avons enregistré cette année de nouveaux Clubs, de nouvelles équipes. Croyez-moi, le Football Adapté vous réconcilie avec le Football de tous les jours.

Je souhaite également souligner le travail de la Commission Communication, Mécénats qui anime le Club des 1 000 qui est en nette progression tant en nombre qu'en qualité. Grâce au travail de Lionel TOUZET, Bernard COURRIER, du soutien de nos salariés Anne Lise notre Directrice, Zachary notre collaborateur et bien sûr Denis DUPONT que je ne présente plus. La réunion que nous avons organisée à l'hôtel Métropole de Lyon a été formidable et a démontré si nécessaire que mécénat et aide au Football Adapté sont fait pour s'entendre.

Enfin, la Commission des Coupes, qui travaille depuis quelques temps pour moderniser nos tirages, nos Finales tout en augmentant les dotations tant en équipement qu'en récompenses. Là aussi, comme



pour d'autres Commissions, le lien entre nos salariés et nos bénévoles est une des très grandes réussites de cette saison.

Il ne faut pas oublier nos techniciens dirigés par Jérôme HERNANDEZ et suivi par votre Vice-président Christian SCHEIWE qui sont venus vers vous, vers vos Clubs pour assurer une formation de qualité, assurer également le suivi des Labels et autres PAC.

La sécurité, cette saison a été mise à mal, pourtant la PSEM dirigée par Martine GRANOTTIER n'a pas été récompensé de son investissement de début de saison. Je sais que sa Commission réfléchit pour vous présenter un nouveau plan. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure c'est l'affaire de tous, on ne peut pas faire tout seul.

Quelques Clubs m'ont demandé d'organiser à nouveau les réunions de début de saison par catégorie par exemple une réunion avec les Clubs de D1, une autre avec les Clubs de D2, pourquoi pas, nous sommes à votre écoute pour toutes les suggestions d'amélioration.

Pour terminer ce discours, je souhaite vous donner deux informations importantes.

L'une vient de vous être rappelée par Jean Marc SALZA, faites attention à l'établissement de vos licences notamment avec les certificats médicaux, vous risquez d'être sanctionnés.

L'autre information, nous vient de l'OL que nous venons de rencontrer ce jeudi. Le nouveau Directeur Général Laurent PRUDHOMME est un homme ambitieux et respectueux envers les instances comme les nôtres. Nous envisageons un certain nombre d'actions en commun, notamment la possibilité de vous proposer à un coût raisonnable un abonnement annuel pour les rencontres du Club. C'est une avancée, l'OL et nous sommes complices, ce qui est très appréciable. Il y a certes une nouvelle équipe à la tête du Club, ils veulent réellement collaborer avec notre instance, alors profitons de cette volonté commune.

Voilà, j'en ai terminé, je voudrai reprendre une phrase de Michel PLATINI prononcée dans le journal Figaro cette semaine... je suis né dans le Football, je mourrai dans le Football ! »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 187 Clubs
- Total des Clubs présents : 138 Clubs
- Total des Clubs admis à voter : 136 Clubs

Des explications sont données aux Clubs pour l'utilisation du boîtier de vote. Afin de vérifier que tout fonctionne on procède à un vote test.

### **Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 25/11/23 à DECINES**

*Vote de l'AG pour l'approbation :*

- *Nombre de voix pour : 1 744*
- *Nombre de voix contre : 112*

*Approuvé à 94 % des suffrages exprimés*

### **Renouvellement Comité Directeur 2024/2028**

### **Intervention du Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Antoine MONTERO**

Au terme du délai de dépôt des candidatures à l'élection du Comité Directeur, soit le jeudi 23 mai 2024 minuit, seule la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER a été reçue.

Après examen du dossier en date du 29 avril 2024, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football et à la procédure requise par les textes fédéraux.

En conséquence de quoi, la Commission de surveillance des opérations électorales déclare valide la candidature de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble ».

**Présentation de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » déposée par le tête de liste Arsène MEYER**

*Les noms surlignés en jaune sont les représentants des familles en l'occurrence Educateur, Arbitre et Médecin.*

| N° | Fonction            | NOM                  | Prénom     | S |
|----|---------------------|----------------------|------------|---|
| 1  | Président           | MEYER                | Arsène     | M |
| 2  | Président-Délégué   | COURRIER             | Bernard    | M |
| 3  | Vice-Président      | CHABAUD              | Laurent    | M |
| 4  | Vice-Président      | SCHEIWE              | Christian  | M |
| 5  | Vice-Président      | TOUATI               | Lakhdar    | M |
| 6  | Secrétaire Gal      | GOURDAIN             | Serge      | M |
| 7  | Secrétaire adjointe | GRANOTTIER           | Martine    | F |
| 8  | Trésorier           | PINTI                | Patrick    | M |
| 9  | Trésorier adjoint   | BALANDRAS            | Franck     | M |
| 10 | Membre              | ANDRE                | Roger      | M |
| 11 | Membre              | DI STEFANO           | Annick     | F |
| 12 | Membre              | GRAU                 | Eric       | M |
| 13 | Membre              | LABROUSSE            | Charlaine  | F |
| 14 | Membre              | MORCILLO             | Christophe | M |
| 15 | Membre              | NOVENT               | Christian  | M |
| 16 | Membre              | TOUZET               | Lionel     | M |
| 17 | Médecin             | DBOUK                | Claude JAD | M |
| 18 | Membre              | STOICA               | Stéphanie  | F |
| 19 | Membre              | COSTANZA             | Laurent    | M |
| 20 | Membre              | KEROUANI             | Hocine     | M |
| 21 | Membre              | SAKET                | Salima     | F |
| 22 | Membre              | DOS SANTOS MOREIRA D | Sylvie     | F |
| 23 | Membre              | LAGRANGE             | Virginie   | F |

Présentation du programme de la liste « 24/28 vivons le Foot Ensemble » par Arsène MEYER.

**Aide aux clubs**

- Développer l'assistance juridique et gestion financière aux clubs
- Porter à la connaissance des clubs la gestion des alternants et salariés -> fiches conseils
- Aider les clubs à créer des Groupements et des Ententes -> fiches conseils
- Former les clubs aux nouveaux logiciels et à la future Plateforme
- Favoriser les relations avec les Instances et les Mairies (ou Communauté de communes)
- Organiser des réunions par groupe de 8 à 10 clubs pour être plus près du terrain
- Revoir le PAC (Plan d'Accompagnement des Clubs)
- Adapter le futur PAC pour faciliter l'entrée dans le Label Club
- Être le lien entre les centres de formation BJEPS avec des élèves féminins à la recherche de

- club pour les accueillir en alternance -> exemples alternants
- Extension de l'application de la caisse de Péréquation Arbitre à tous les niveaux

### **Sécurité**

- Créer un Pôle Engagement Sociétal
- Renforcer la commission PSEM (Prévention Sécurité Ethique Médiation)
- Organiser des réunions avec les Mairies dont les clubs sont en difficulté
- Créer une feuille de route spéciale Foot d'Animation
- Développer une action pour protéger le jeu et nos jeunes
- Augmenter le nombre de délégué(e)s par une règle plus incitative
- Organiser des « mini-formations » Parents avant le début des Plateaux Jeunes
- Utiliser la future plateforme pour alerter les techniciens sur les dérives disciplinaires
- Organisation d'un stage annuel de formation de délégués de 2 jours au BOOST Center à Hauteville, par exemple ou Lac des Sapins, avec nuit et all inclusive 100% gratuit pour les participants. (Coût +/- 80€ par personne pour une soixantaine de personnes)
- Développement de modules d'e-learning sur la fonction de délégués, que les volontaires peuvent suivre à leur propre rythme, avec un type quizz en fin de formation pour valider les acquis
- Création d'un guide de bonnes pratiques pour être un bon délégué / une bonne déléguée

### **Communication Partenariat**

- Création nouvelle plateforme INTERNET
- MAG à développer ou à maintenir (Elargir vers les clubs ?)
- Réunir deux fois par an le club des 600 (licences)
- Travailler sur les documents INVITATIONS
- Assurer une unité dans la communication par les commissions et le DLR
- Poursuivre l'animation et le développement de notre club des 1000 (partenaires)
- Adapter la communication à notre volonté de progression du FOOT Féminin
- Communiquer les différents événements sur le mois (agenda mensuel)
- Etudier la rencontre avec les CE des grandes entreprises et être le lien avec un club volontaire à accueillir leur entraînement.
- Trouver une ou plusieurs marraines pour soutenir le foot féminin DLR
- Création du contenu « le Supporter de la Semaine » et inviter les clubs à envoyer des photos/vidéos de supporters positifs au bord du terrain.
- Recherche de sponsors plus « glamour » pour dotations des coupes féminines
- Convaincre les clubs du District de persuader eux-mêmes leur principal sponsor leader de leur club de devenir partenaire du District. Par une campagne de promotion qui rétribuerait au club un bon d'achat chez EKINSPORT et par une campagne d'informations positives montrant les aspects positifs de ce partenariat avec le District (visibilité départementale, voire régionale, soirées, invitations aux matchs....)
- Organiser un « Naming » pour chacune des Coupes, Magat, Rhône... et même championnats.
- Organiser la dotation de chacun des clubs du District de couvertures polaires (bleues ou rouges par exemple) ou autre idée, pour chacun des clubs, avec logo du District bien visible

### **Compétitions**

- Intégrer au plus simple le Foot Féminin et le Futsal dans la commission Compétition
- Soutenir le Foot Féminin Jeunes
- Etudier la création d'un championnat Vétéran Féminin dans la lignée du Loisir Féminin.
- Offrir la licence FFF gratuite à une sœur ou une maman s'inscrivant dans le même club que sa fille. OPERATION promotion DLR
- A étudier : Points de Fair-Play pour les clubs ayant des équipes féminines ?
- Favoriser les Nouvelles Pratiques (Foot NET, Foot en marchant etc...)

- FOOT Loisirs à développer et structurer (filles, jeunes...)
- Utiliser et optimiser les budgets Développement
- Création compétition foot adapté

### Technique et Groupements

- Travailler sur les déserts Footballistiques
- Revoir l'organisation de notre Football d'animation + sondages accueil plateaux
- Mieux équiper nos Groupements en matériel et informatique
- Arbitrage : maintenir et augmenter les effectifs jeunes arbitres, actions vers les clubs
- Développer un championnat féminin U13 (& pourquoi pas U15) ou de plateaux organisés par les Groupements, dans la lignée des plateaux U11 Féminins déjà mis en place. Voir ce qui existe déjà et améliorer l'offre
- Créer un Facility pour le football d'animation

### Budget et Investissements

- Poursuivre nos investissements en validant un plan sur 4 ans
- Créer une équipe de suivi des dysfonctionnements et entretiens sur le bâtiment...
- Maintenir notre action pour tendre au Zéro Papier
- Etudier des synergies avec la Ligue (voire avec d'autres districts)
- Optimiser les salles de réunion ainsi que l'équipement VISIO
- Réfléchir sur l'utilisation d'un véhicule Electrique

Vote de l'AG pour l'élection au Comité Directeur 2024/2028 :

- Nombre de voix pour : 1 679
- Nombre de voix contre : 154

Approuvé à 91,6 % des suffrages exprimés

La liste présentée par Arsène MEYER est donc élue à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président Arsène MEYER remercie tout le monde pour la confiance accordée.

### **Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable pendant la durée du mandat 2024/2028)**

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre ci-dessous en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

|                     |                             |                         |
|---------------------|-----------------------------|-------------------------|
| MEYER Arsène        | COSTANZA Laurent            | QUENEL André            |
| COURRIER Bernard    | KEROUANI Hocine             | SANCHEZ Jean Marie      |
| CHABAUD Laurent     | SAKET Salima                | MEI Gérard              |
| SCHEIWE Christian   | DOS SANTOS MOREIRA D Sylvie | URBINATI Gilles         |
| TOUATI Lakhdar      | LAGRANGE Virginie           | ARGYRE Dervil           |
| GOURDAIN Serge      | BAYET Marc                  | PRESTINI Patrick        |
| GRANOTTIER Martine  | BLANCHARD Jean François     | BENOIT Bruno            |
| PINTI Patrick       | COMBIER Didier              | MONTERO Antoine         |
| BALANDRAS Franck    | NOYERIE Patrick             | PIEGAY Gérard           |
| ANDRE Roger         | MONTEIL Evelyne             | HAMRAOUI Ouardia        |
| DI STEFANO Annick   | MONTEIL Alain               | MARZOUKI Mahmoud        |
| GRAU Eric           | BARBIER Alain               | TOLAZZI André           |
| LABROUSSE Charlaïne | MONTAGNON Patrice           | VASSIER Georges         |
| MORCILLO Christophe | BEN FARAH Farid             | BALANDRAUD Jean Luc     |
| NOVENT Christian    | MOURROZ Maurice             | GARCIA Cécile           |
| TOUZET Lionel       | SINA Lucien                 | GEORGET Sabrina         |
| DBOUK Claude Jad    | SADIN Christian             | TEDIM DA SILVA RIOS Noé |
| STOICA Stéphanie    | RIETMANN Loïc               | MELINON Christophe      |
| COSTANZA Laurent    |                             | HAMON Didier            |

*Vote de l'AG pour l'approbation de la liste des Délégués :*

- *Nombre de voix pour : 1 762*
- *Nombre de voix contre : 126*

*Approuvé à 93,3 % des suffrages exprimés*

### **Coup de projecteur**

#### **Simone BOISSET**



Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Simone BOISSET pour toutes ces années de présidence au Groupement Beaujolais.

Le Président Arsène MEYER la félicite et est heureux de lui remettre avec une grande émotion une plaquette offerte par le District devant une belle ovation de l'Assemblée.

Simone BOISSET prononce quelques mots de remerciements.

#### **Jean Claude LEFRANC**



Le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Jean Claude LEFRANC pour ces 20 ans passés au District en tant que CTDA, Jean Claude prenant sa retraite le 30 juin prochain. Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre la médaille Grand Or du District, premier salarié à recevoir cette médaille, devant une belle ovation de l'Assemblée. Jean Claude LEFRANC prononce quelques mots de remerciements.

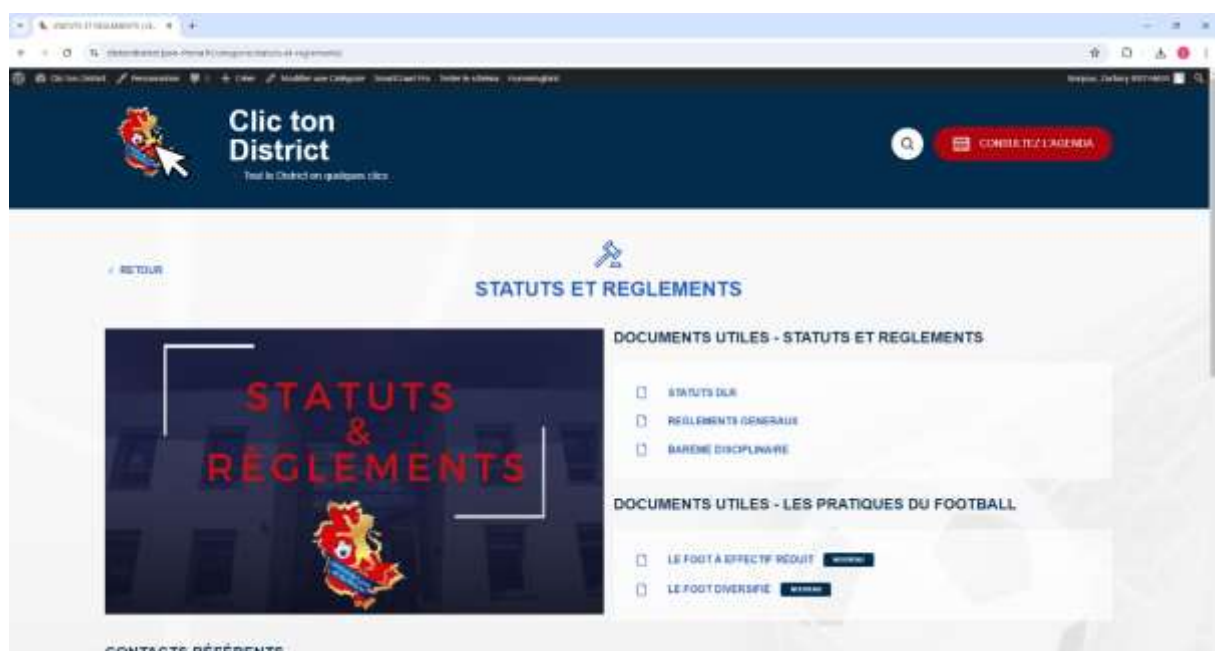
### Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Plaquettes anniversaire à LYON LA DUCHERE 60 ans, LYON SPORT METROPOLE 50 ans et AS MANISSIEUX 50 ans
- Médailles d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à René BALNADRAS, Eric BOUCHE, Marlène CHOPINOT, Jean Marc CHOPINOT, Laurent SCAT et Michel JACQUES de BEAUJOLAIS FOOTBALL
- Coupe Bavozet (meilleur attaque de Seniors D1/D2) : AS BUERS

### Présentation de la nouvelle plateforme internet

Zachary BRITHMER présente cette nouvelle plateforme, qui se nomme « Clic ton District », mise en place pour simplifier les recherches, pour permettre aux Clubs de trouver très rapidement toutes les informations dont ils ont besoin. Elle sera en service dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Cette plateforme viendra en complément du site internet du District.



## CONTACTS RÉFÉRENTS



**Bernard COURRIER**  
Président Délégué -  
Président commission  
Règlements  
✉ [bcourrier@hyon-rhone.fr](mailto:bcourrier@hyon-rhone.fr)

**Clic ton District**  
Tout le District en quelques clics.

**Bernard COURRIER**  
Président Délégué -  
Président commission  
Règlements  
✉ [bcourrier@hyon-rhone.fr](mailto:bcourrier@hyon-rhone.fr)

**CONSULTEZ L'AGENDA**

Vous ne trouvez pas votre réponse ? **POSEZ NOUS VOTRE QUESTION !**

Copyright © 2022 Clic ton District - Tous droits réservés / HANDELIX Agency

**AGENDA**

Retour

Filter par titre

- ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**  
le 20/06/2022 à 18h00  
Lieu: Salle polyvalente
- Partir des Mésules**  
le 21/06/2022 à 18h00  
Lieu: Centre de Loisirs de Mézières
- Trages des poulas**  
le 21/06/2022 à 18h00  
Lieu: Centre de Loisirs de Mézières
- Conseil directeur**  
le 21/06/2022 à 18h00  
Lieu: Centre de Loisirs de Mézières

## **Présentation du budget prévisionnel 2024/2025 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)**

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de clubs, Bonjour à tous

Ce rapport vous est destiné afin de vous permettre de prendre connaissance des prévisions de notre activité que nous projetons pour la saison prochaine, mais avant de commencer, nous tenons à vous remercier pour votre nombreuse présence à notre Assemblée Générale d'été.

Je tenais également à remercier, Anne-Lise, Gabriel, Arsène et Franck pour ce travail collectif qui nous permet de pouvoir vous présenter notre trésorerie.

Merci à vous tous pour votre confiance pour ce nouveau mandat.

Comme indiqué par notre Président Arsène MEYER, c'est une nouvelle année de record pour notre district avec 63 304 licenciés c'est le résultat du travail de tous les clubs et leurs bénévoles, du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue AURA, sachez que grâce à vous tous et nous tous c'est avec fierté que nous représentons le premier District de France.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des commissions, le Comité Directeur et les salariés de notre District pour leurs implications et leurs travaux merci à tous les bénévoles pour ce travail dans l'ombre mais au combien important.

Nous vous présentons ce budget prévisionnel avec pour objectif de rechercher l'équilibre entre nos charges et nos produits qui sont toujours en progression, bien que nous ayons mis en place différentes mesures d'économies pour établir le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Nous allons débiter la présentation de notre prévisionnel en essayant d'être le plus précis possible, notre objectif étant de rendre attrayante la présentation des budgets avec cette année la mise en place de nouveaux graphiques et autres camemberts.

### **LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

|                                     | <b>BUDGET 2024-2025</b> | <b>% / TOTAL DES CHARGES</b> |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| <b>FRAIS DE PERSONNEL</b>           | 824 000                 | 51,1%                        |
| <b>CONSOMMATIONS</b>                | 23 000                  | 1,4%                         |
| <b>GROUPEMENTS</b>                  | 12 000                  | 0,7%                         |
| <b>SERVICES EXTERIEURS</b>          | 145 000                 | 9,0%                         |
| <b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>   | 499 700                 | 31,0%                        |
| <b>IMPOTS</b>                       | 18 000                  | 1,1%                         |
| <b>DOT. AMORTISSEMENTS ET PROV.</b> | 92 000                  | 5,7%                         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>            | <b>1 613 700</b>        | <b>100%</b>                  |

Ce n'est pas une surprise les Frais de Personnel et les Autres services extérieurs représentent respectivement 51.1% et 31.0% du total des charges



## LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

|                               | BUDGET 2024-2025 | % / TOTAL DES PRODUITS |
|-------------------------------|------------------|------------------------|
| PRESTATIONS                   | 922 100          | 57,1%                  |
| GROUPEMENTS                   | 51 500           | 3,2%                   |
| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | 566 000          | 35,1%                  |
| ENGAGEMENTS                   | 69 100           | 4,3%                   |
| TRANSFERTS DE CHARGES         | 5 000            | 0,3%                   |
| PRODUITS FINANCIERS           | 0                | 0,0%                   |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>     | <b>1 613 700</b> | <b>100%</b>            |

Pas plus de surprise, les prestations pour 57.1% et les subventions de fonctionnement pour 35.1% sont les deux postes les plus importants

## COMPARATIF GLOBAL DES CHARGES DU DISTRICT

|                                 | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| REMUNERATIONS                   | 525 000                   | 550 000                   |
| CHARGES SOCIALES ET FORMATION   | 267 265                   | 274 000                   |
| CONSOMMATIONS                   | 23 000                    | 23 000                    |
| GROUPEMENTS                     | 12 000                    | 12 000                    |
| SERVICES EXTERIEURS             | 127 700                   | 145 000                   |
| AUTRES SERVICES EXTERIEURS      | 471 300                   | 499 700                   |
| IMPOTS ET DIVERS                | 17 000                    | 18 000                    |
| DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS | 94 535                    | 92 000                    |
| DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS    | 0                         | 0                         |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>        | <b>1 537 800</b>          | <b>1 613 700</b>          |

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 4.9%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 63000 licenciés au lieu de 58000 licenciés sur le prévisionnel précédent  
Progression de l'ensemble des postes de charges  
Nous poursuivons la présentation avec le détail des charges et des produits.

## LES FRAIS DE PERSONNEL SALARIE

|                                | PREVISIONNEL<br>2022-2023 | PREVISIONNEL<br>2023-2024 |
|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| SALAIRES BRUTS                 | 525 000                   | 550 000                   |
| AUTRES REMUNERATIONS           | 13 000                    | 4 000                     |
| MISE A DISPOSITION LAuRAFoot   | 0                         | 0                         |
| <b>TOTAL DES REMUNERATIONS</b> | <b>538 000</b>            | <b>554 000</b>            |

Progression des salaires bruts lié aux augmentations de salaires prévues dans la convention collective.  
A noter la baisse du poste autres rémunérations composées des cotisations OPCA et des formations.

## LES CHARGES SUR SALAIRES ET FRAIS DE FORMATION

|  | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| TAXE SUR LES SALAIRES                        | 30 975                    | 32 450                    |
| URSSAF                                       | 133 350                   | 139 975                   |
| APICIL                                       | 48 825                    | 51 150                    |
| IONIS  | 1 050                     | 1 500                     |
| ALLIANZ                                      | 12 075                    | 12 650                    |
| AUTRES CHARGES + PROV 13 <sup>ème</sup> MOIS | 27 990                    | 32 275                    |
| <b>TOTAL DES CHARGES SOCIALES</b>            | <b>254 265</b>            | <b>270 000</b>            |

Une progression des frais de Personnel entrainant mathématiquement une progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage

## LES CONSOMMATIONS

|                                | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| FOURNITURES NON STOCKEES       | 15 000                    | 15 000                    |
| FOURNITURES STOKEES            | 8 000                     | 8 000                     |
| <b>TOTAL DES CONSOMMATIONS</b> | <b>23 000</b>             | <b>23 000</b>             |

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF

Le changement du mode de chauffage au District nous a permis de réaliser des économies de consommation d'électricité malheureusement rendues invisibles par l'augmentation du prix des énergies, néanmoins cet investissement s'est avéré judicieux en ce qui concerne le confort mais aussi et surtout de limiter la consommation.

## LES GROUPEMENTS

|                               | PREVISIONNEL<br>2023 -2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| BEAUJOLAIS                    | 2 000                      | 2 000                     |
| BREVENNE                      | 2 000                      | 2 000                     |
| SAÔNE METROPOLE               | 2 000                      | 2 000                     |
| LYON METROPOLE                | 2 000                      | 2 000                     |
| VALLEE DU RHONE               | 2 000                      | 2 000                     |
| DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS | 2 000                      | 2 000                     |
| <b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b>  | <b>12 000</b>              | <b>12 000</b>             |

Nous avons l'habitude de prévoir 2000€ de dépenses pour chaque groupement, donc rien ne change à ce jour, ils ont une bonne gestion de leurs dépenses respectives.

## LES SERVICES EXTERIEURS

|                                      | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| LOCATIONS DIVERSES                   | 4 200                     | 7 000                     |
| ENTRETIEN ET REPARATIONS             | 12 000                    | 25 000                    |
| MENAGE SIEGE                         | 14 000                    | 16 000                    |
| RAMASSAGE NICOLLIN                   | 6 000                     | 8 000                     |
| MAINTENANCE INFORMATIQUE             | 5 000                     | 6 000                     |
| PRIMES D'ASSURANCES                  | 15 000                    | 15 000                    |
| HONORAIRES DIVERS                    | 12 000                    | 13 000                    |
| HONORAIRES COMMERCIAUX               | 33 000                    | 35 000                    |
| HONORAIRES JURIDIQUES                | 3 500                     | 0                         |
| AFFRANCHISSEMENTS                    | 6 000                     | 2 000                     |
| TELEPHONE                            | 12 000                    | 12 000                    |
| ALARME                               | 3 000                     | 4 000                     |
| SERVICES BANCAIRES                   | 2 000                     | 2 000                     |
| <b>TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS</b> | <b>127 700</b>            | <b>145 000</b>            |

Nous subissons les augmentations du coût de la vie sur l'ensemble des postes.

Les locations diverses comprennent le matériel informatique dont nous avons totalement modifié le contrat afin d'opter pour l'achat du matériel plutôt que la location.

Baisse des honoraires juridiques.

Baisse importante du poste affranchissements, moins de courriers.

## LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

|                                  | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| DEPENSES DIVERSES                | 8 000                     | 12 000                    |
| CLUB DES 1000                    | 4 000                     | 18 000                    |
| SUBVENTIONS AUX AMICALES         | 1 800                     | 1 800                     |
| COMMUNICATIONS/PUBLICITE         | 9 000                     | 9 600                     |
| RECOMPENSES FANIONS              | 14 000                    | 8 000                     |
| BA Op ponctuelle et Dévp DLR     | 0                         | 10 000                    |
| DISPOSITIF ETOILE                | 7 500                     | 7 500                     |
| DONS                             | 2 000                     | 2 000                     |
| MISSIONS                         | 8 500                     | 9 000                     |
| DEPLACEMENTS IMPOTS              | 135 000                   | 135 000                   |
| INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT  | 6 000                     | 6 000                     |
| REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS | 500                       | 500                       |
| RECEPTIONS                       | 30 000                    | 30 000                    |
| DEPLACEMENTS SALARIES            | 15 000                    | 21 300                    |
| AG LIGUE                         | 500                       | 1 000                     |
| ANPDF - LFA - AE2F               | 4 000                     | 4 000                     |
| FRAIS DE DELEGATIONS             | 5 000                     | 5 000                     |
| ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR  | 500                       | 500                       |
| COMMISSIONS DIVERSES             | 12 000                    | 5 000                     |

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| <b>COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION</b> | 8 000          | 12 500         |
| <b>COMMISSION FOOT ADAPTE</b>              | 5 000          | 6 000          |
| <b>COUPE DLR JEUNES</b>                    | 5 000          | 15 000         |
| <b>COUPE DLR SENIORS</b>                   | 45 000         | 45 000         |
| <b>COMMISSION DES ARBITRES + STAGES</b>    | 54 000         | 55 000         |
| <b>COMMISSION TECHNIQUE</b>                | 23 000         | 23 000         |
| <b>FORMATION ET STAGES</b>                 | 46 000         | 30 000         |
| <b>PAC + LABEL + PEF</b>                   | 2 000          | 1 500          |
| <b>SECTIONS SPORTIVES + MINIMES</b>        | 15 000         | 15 000         |
| <b>JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS</b>     | 0              | 5 000          |
| <b>ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE</b>        | 2 000          | 500            |
| <b>NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS</b>           | 2 000          | 2 000          |
| <b>COMMISSION MEDICALE</b>                 | 6 000          | 3 000          |
| <b>TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS</b>       | <b>476 300</b> | <b>499 700</b> |

Progression des postes dépenses diverses (fleurs) et du club des 1000

Création du poste BA Opération ponctuelle et développement du District de Lyon et du Rhône.

Augmentation du poste déplacement des salariés.

Nous avons cherché à maintenir les montants sur les différents postes des autres services extérieurs.

IL est à noter une baisse sur le prévisionnel concernant les formations et stages ainsi que sur les diverses commissions.

#### LES IMPÔTS ET TAXES

|                                  | <b>PREVISIONNEL<br/>2023-2024</b> | <b>PREVISIONNEL<br/>2024-2025</b> |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>TAXE FONCIERE</b>             | 17 000                            | 18 000                            |
| <b>IMPOTS DIVERS</b>             | 0                                 | 0                                 |
| <b>TOTAL DES IMPOTS ET TAXES</b> | <b>17 000</b>                     | <b>18 000</b>                     |

Stabilité de la Taxe Foncières

#### LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

|                                     | <b>PREVISIONNEL<br/>2023-2024</b> | <b>PREVISIONNEL<br/>2024-2025</b> |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b> | 89 535                            | 82 000                            |
| <b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>     | 5 000                             | 10 000                            |
| <b>TOTAL DES DOTATIONS</b>          | <b>94 535</b>                     | <b>92 000</b>                     |

Baisse logique du poste de dotations aux amortissements à la suite des différents investissements qui ont été réalisés au sein du District, chauffage, matériel informatique qui s'amortissent.

Tout en tenant compte des investissements antérieurs, constructions et véhicule

La dotation aux provisions concerne l'engagement retraite

## LE COMPARATIF GLOBAL DES COMPTES DE PRODUITS DU DISTRICT (FRANCK)

|                               | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| PRESTATIONS                   | 875 700                   | 922 100                   |
| GROUPEMENTS                   | 44 500                    | 51 500                    |
| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | 554 000                   | 566 000                   |
| ENGAGEMENTS                   | 58 600                    | 69 100                    |
| TRANSFERTS DE CHARGES         | 5 000                     | 5 000                     |
| REPRISE DE PROVISIONS         | 0                         | 0                         |
| PRODUITS FINANCIERS           | 0                         | 0                         |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>     | <b>1 537 800</b>          | <b>1 613 700</b>          |

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 4.9%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 63000 licenciés

Maintien des prestations et progression des subventions de fonctionnement liées à la progression des licenciés.

## LE DETAIL DES PRESTATIONS

|   | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| DEPLACEMENTS IMPOTS                           | 135 000                   | 135 000                   |
| COTISATIONS                                   | 28 600                    | 31 600                    |
| PROVISION FRAIS D'ENCADREMENT                 | 0                         | 15 000                    |
| FRAIS DE GESTION DES CLUBS                    | 18 000                    | 22 000                    |
| AMENDES DISCIPLINAIRES                        | 250 000                   | 280 000                   |
| AUTRES AMENDES                                | 87 900                    | 126 500                   |
| FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL                 | 5 000                     | 5 000                     |
| RECLAMATIONS                                  | 12 000                    | 12 000                    |
| PUBLICITE ET MECENAT                          | 100 000                   | 120 000                   |
| FORMATIONS ET STAGES                          | 150 000                   | 110 000                   |
| ARBITRES                                      | 41 200                    | 45 000                    |
| ANNUAIRE ELECTRONIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE | 15 000                    | 17 000                    |
| RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE             | 1 000                     | 1 000                     |
| MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL               | 32 000                    | 2 000                     |
| <b>TOTAL DES PRESTATIONS</b>                  | <b>875 700</b>            | <b>922 100</b>            |

Progression de l'ensemble des amendes.

Nous continuons de développer le poste publicité et mécénat afin d'apporter des ressources à notre district.

Baisse du poste formations et stages faisant suite à la réforme des Formations

Baisse du poste de la mise à disposition du personnel, cela concernait surtout Benoit SUBRIN qui a quitté notre district.

## LES GROUPEMENTS

|                              | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| BEAUJOLAIS                   | 8 500                     | 9 500                     |
| BREVENNE                     | 8 100                     | 9 000                     |
| SAÔNE METROPOLE              | 8 300                     | 11 000                    |
| LYON METROPOLE               | 8 900                     | 10 000                    |
| VALLEE DU RHÔNE              | 10 700                    | 12 000                    |
| <b>TOTAL DES GROUPEMENTS</b> | <b>44 500</b>             | <b>51 500</b>             |

Nous connaissons la bonne gestion des groupements, un prévisionnel en progression.

## LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

|                                    | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| RETROCESSION LICENCE               | 136 000                   | 150 000                   |
| SUBVENTIONS FFF                    | 34 000                    | 42 000                    |
| SUBVENTION ANS                     | 30 000                    | 32 000                    |
| SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS   | 132 000                   | 132 000                   |
| SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE  | 50 000                    | 50 000                    |
| SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL | 172 000                   | 160 000                   |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>       | <b>554 000</b>            | <b>566 000</b>            |

En progression, plus de licences donc plus de rétrocession, notre progression de licenciés entraîne la hausse des subventions FFF et contrats d'objectifs, maintien des autres subventions.

Baisse de la subvention de fonctionnement général.

Petit rappel, la subvention reversée aux districts sur la préformation des joueurs pros de moins de 23 ans au moment de la signature du premier contrat ou de l'indemnité de formation lors de la conclusion d'un contrat à l'étranger. Cette indemnité était distribuée aux districts ayant formé ces joueurs, elle est maintenant collectivisée et répartie forfaitairement entre tous les districts.

## LES ENGAGEMENTS

|                              | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| CLUBS LIBRES                 | 36 100                    | 41 000                    |
| FEMININES                    | 4 300                     | 6 200                     |
| FOOT LOISIRS                 | 8 000                     | 9 800                     |
| FUTSAL                       | 9 000                     | 10 300                    |
| TOURNOIS                     | 1 200                     | 1 800                     |
| <b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b> | <b>58 600</b>             | <b>69 100</b>             |

Nous tablons sur une progression du total des engagements à la suite de la progression des licenciés. Nous tablons également sur une progression des engagements des Féminines et du Futsal matérialisée par une hausse du prévisionnel.

Petit rappel pour l'obligation de bien déclarer vos tournois auprès du district.

## LES AUTRES PRODUITS

|                              | PREVISIONNEL<br>2023-2024 | PREVISIONNEL<br>2024-2025 |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| REPRISES DE PROVISIONS       | 0                         | 0                         |
| TRANSFERTS DE CHARGES        | 5 000                     | 5 000                     |
| PRODUITS FINANCIERS          | 1 000                     | 0                         |
| <b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b> | <b>6 000</b>              | <b>5 000</b>              |

Pour rappel les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale.

Maintien des transferts de charges et produits financier à zéro.

## CONCLUSION

Notre objectif en tant que trésorier est de bâtir un prévisionnel qui soit le plus proche de la réalité et surtout qu'il soit à l'équilibre, il se doit d'être cohérent en tenant compte de l'ensemble des paramètres d'une saison de football et en souhaitant que tout se passe pour le mieux.

Nous avons cherché à moderniser notre présentation par l'apports de divers graphiques et camemberts avec un peu de couleurs.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous accordez pour ce nouveau mandat.

Merci pour votre écoute et l'attention que vous avez porté sur notre présentation du budget prévisionnel pour la saison 2024/2025, nous vous souhaitons une très bonne fin d'Assemblée Générale. »

## Présentation des tarifs 2024/2025

Tarifs 2024/2025 approuvés à l'unanimité par la Commission des Finances du 29 avril 2024 et validés par le Comité Directeur du 8 avril 2024.

| <b>TARIFS</b>   |  | <b>2023/2024</b> | <b>2024/2025</b> |
|---|--|------------------|------------------|
| <b>CLUBS</b>  |  |                  |                  |
| <b>COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)</b> |  |                  |                  |
|   | Club de moins de 100 licenciés   | 70,00            | IDEM             |
|   | Clubs de 101 à 250 licenciés   | 80,00            | 100,00           |
|   | Clubs de 251 à 500 licenciés   | 130,00           | 150,00           |
|   | Clubs de 501 à 1 000 licenciés   | 250,00           | 280,00           |
|   | Clubs de plus de 1 001 licenciés   | 500,00           | 530,00           |
|   | Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique                         | 70,00            | IDEM             |
|   | Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"                                  | 120,00           | 200,00           |
|   | Assistance juridique et annuaire électronique  | 70,00            | 80,00            |
|   | <i>Provision frais d'encadrement Club de moins de 250 licenciés</i>                  |                  | 60,00            |
|   | <i>Provision frais d'encadrement Club de moins de 500 licenciés</i>                  |                  | 90,00            |
|   | <i>Provision frais d'encadrement Club de plus 500 licenciés</i>                      |                  | 120,00           |
|   | Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons          | 800 + 200*       | IDEM             |
|   | Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons | 400 + 100*       |                  |
| <b>ENGAGEMENTS</b>  |  |                  |                  |
|   | <b>Championnats</b>  |                  |                  |
|   | Seniors D1/D2  | 60,00            | 80,00            |
|   | Seniors Autres séries  | 40,00            | 50,00            |
|   | Jeunes D1/D2   | 20,00            | 30,00            |
|   | Jeunes Autres séries   | 10,00            | IDEM             |
|   | Féminines Seniors (à 11 et à 8)  | 35,00            | 40,00            |
|   | Féminines Jeunes (à 11 et à 8)   | 15,00            | 20,00            |
|   | U13 et U13F  | 10,00            | IDEM             |
|   | U11 et U11F  | 10,00            |                  |
|   | U7/U9  | 5,00             | 10,00            |
|   | Foot Loisirs à 11  | 35,00            | 40,00            |
|   | Foot Loisirs à 8   | 35,00            | 40,00            |
|   | Foot Entreprise à 11   | 35,00            | 40,00            |
|   | Foot Entreprise à 8  | 35,00            | 40,00            |
|   | Futsal D1/D2   | 60,00            | 80,00            |
|   | Futsal Autres séries   | 40,00            | 50,00            |
|   | Pratique Jeunes Futsal U15/U18   | 15,00            | 20,00            |
|   | Pratique Jeunes Futsal U13   | 10,00            | IDEM             |
|   | Pratique Jeunes Futsal U11   | 10,00            |                  |
|   | Pratique Jeunes Futsal U7/U9   | 5,00             | 10,00            |
|   | Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans                  | 10,00            | IDEM             |
|   | Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans                           | GRATUIT          | 20,00            |
|   | <b>Coupes</b>  |                  |                  |
|   | Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement                           | 50,00            | 60,00            |
|   | Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône   | 50,00            | 60,00            |
|   | Coupe de Lyon et du Rhône U20  | 25,00            | 30,00            |
|   | Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17                                 | 25,00            | 30,00            |
|   | Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15                                 | 25,00            | 30,00            |
|   | Coupe de Groupement U13  | 15,00            | 20,00            |
|   | Coupe VIAL (Féminine)  | 50,00            |                  |
|   | Coupe Loisirs  | 50,00            | IDEM             |
|   | Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal                         | 50,00            |                  |
|   | Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines                          | 25,00            | 30,00            |



| <b>TARIFS</b>  |  | <b>2023/2024</b> | <b>2024/2025</b> |
|--|--|------------------|------------------|
|  | Coupe Bichard (Foot Entreprise)  | 50,00            | IDEM             |
|  | Coupe Foot Entreprise à 8  | 25,00            | 30,00            |
| <b>FORFAITS</b>  |  |                  |                  |
|  | <b>Championnats</b>  |                  |                  |
|  | 1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 100 €) | 50,00            | IDEM             |
|  | 2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 120 €)                                      | 80,00            |                  |
|  | 3ème forfait ou forfait général - Jeunes   | 160,00           |                  |
|  | 3ème forfait ou forfait général - Seniors  | 320,00           |                  |
|  | 3ème forfait ou forfait général - Vétérans   | 160,00           |                  |
|  | Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes  | 320,00           |                  |
|  | Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors                                       | 500,00           |                  |
|  | <b>Coupes (District et Groupement)</b>   |                  |                  |
| <b>1) Seniors/Vétérans</b>                                       | 16ème de finale et tours précédents  | 50,00            | IDEM             |
| <b>U20/ Futsal Seniors</b>                                       | 8ème de finale   | 80,00            |                  |
|  | 1/4 de finale  | 100,00           |                  |
|  | 1/2 finale   | 200,00           |                  |
|  | Finale   | 400,00           |                  |
| <b>2) U15/U17/U13</b>  | 8ème de finale et tours précédents   | 50,00            |                  |
|  | 1/4 de finale  | 80,00            |                  |
|  | 1/2 finale   | 100,00           |                  |
|  | Finale   | 200,00           |                  |
| <b>3) Féminines Seniors</b>                                      | 1/4 de finale et tours précédents  | 50,00            |                  |
|  | 1/2 finale   | 80,00            |                  |
|  | Finale   | 200,00           |                  |
| <b>4) Futsal Jeunes</b>  | Forfait tournoi qualificatif   | 50,00            |                  |
|  | Forfait 1/2 finale et finale   | 100,00           |                  |
| <b>DISCIPLINE</b>  |  |                  |                  |
| <b>a) Joueur</b>   | <b>AVERTISSEMENTS</b>  |                  |                  |
|  | Carton blanc   | GRATUIT          | GRATUIT          |
|  | 1er avertissement  | 10,00            | IDEM             |
|  | 2ème avertissement   | 10,00            |                  |
|  | 3ème avertissement (match ferme)   | 50,00            |                  |
|  | <b>EXPULSIONS (ou rapports après match)</b>  |                  |                  |
|  | 1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire                                  | 50,00            | 60,00            |
|  | Récidive   | 60,00            | 70,00            |
|  | 2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire   | 60,00            | 70,00            |
|  | Récidive   | 75,00            | 80,00            |
|  | 3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire   | 75,00            | 80,00            |
|  | Récidive   | 100,00           | 120,00           |
|  | Hors match   | 75,00            | 80,00            |
|  | Récidive   | 100,00           | 120,00           |
| <b>b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical</b> | Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis  | 10,00            | IDEM             |
|  | Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)  | 60,00            |                  |
|  | Récidive   | 100,00           | 120,00           |
| <b>c) Foot à 11 et Futsal</b>                                    | <b>CODE DISCIPLINAIRE</b>  |                  |                  |
|  | 1er incident   | 250,00           | IDEM             |
|  | 2ème incident  | 500,00           |                  |
|  | 3ème incident  | 1000,00          |                  |
| <b>d) Foot à effectif réduit</b>                                 | 1er incident   | 90,00            | IDEM             |
|  | 2ème incident  | 170,00           |                  |

| <b>TARIFS</b>              |   | <b>2023/2024</b> | <b>2024/2025</b> |
|----------------------------|---|------------------|------------------|
|                            | 3ème incident   | <b>300,00</b>    | <b>IDEM</b>      |
| <b>ADMINISTRATIF</b>       |   |                  |                  |
| <b>AMENDES</b>             |   |                  |                  |
|                            | Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs  | <b>120,00</b>    | <b>130,00</b>    |
|                            | Absence autres Assemblées Générales spécifiques   | <b>90,00</b>     | <b>100,00</b>    |
|                            | Non retour de documents administratifs  | <b>80,00</b>     | <b>100,00</b>    |
|                            | Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique   | <b>150,00</b>    |                  |
|                            | Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs   |                  |                  |
|                            | 1ère année  | <b>30,00</b>     |                  |
|                            | 2ème année  | <b>60,00</b>     |                  |
|                            | 3ème année  | <b>100,00</b>    |                  |
|                            | 4ème année et plus  | <b>150,00</b>    |                  |
|                            | Absence de délégué sur feuille de match, par délégué  | <b>15,00</b>     | <b>IDEM</b>      |
|                            | Absence de diplômes fédéraux pour les D1  | <b>20,00</b>     |                  |
|                            | Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage   | <b>45,00</b>     |                  |
|                            | Remboursement de la réclamation par le club perdant   | <b>50,00</b>     |                  |
|                            | Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel | <b>70,00</b>     |                  |
|                            | Participation d'un joueur suspendu à un match   | <b>75,00</b>     | <b>80,00</b>     |
|                            | <b>Match ferme supplémentaire suite à participation d'un joueur suspendu</b>  |                  | <b>60,00</b>     |
|                            | Joueur non qualifié   | <b>60,00</b>     | <b>80,00</b>     |
|                            | <b>Abandon de terrain avant la fin de la rencontre (application du forfait)</b>   |                  | <b>50,00</b>     |
|                            | Mauvais comportement des licenciés  | <b>120,00</b>    |                  |
|                            | Mauvais comportement des supporters   | <b>120,00</b>    |                  |
|                            | Mauvaise police de terrain (en fonction de la gravité)  | <b>100 à 300</b> |                  |
|                            | Match arrêté  | <b>150,00</b>    |                  |
|                            | Amende par point de pénalité retiré   | <b>55,00</b>     |                  |
|                            | Match joué sur terrain non classé   | <b>50,00</b>     |                  |
|                            | Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match   | <b>10,00</b>     |                  |
|                            | Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match   | <b>20,00</b>     | <b>IDEM</b>      |
|                            | Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue   | <b>150,00</b>    |                  |
|                            | Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine                                  | <b>15,00</b>     |                  |
|                            | Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée   | <b>20,00</b>     |                  |
|                            | Licence manquante au 1er novembre (par licence)   | <b>10,00</b>     |                  |
|                            | Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)                          | <b>50,00</b>     |                  |
|                            | Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)   | <b>50,00</b>     |                  |
|                            | Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre  | <b>75,00</b>     |                  |
|                            | <b>Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre - Récidive</b>  |                  | <b>100,00</b>    |
|                            | Fausse identité   | <b>600,00</b>    |                  |
|                            | Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs  | <b>500,00</b>    |                  |
|                            | <b>Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre) ou à diverses réunions (PSEM, Sécurité...)</b>  | <b>60,00</b>     |                  |
|                            | Absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission  | <b>33,00</b>     |                  |
|                            | Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)  | <b>20,00</b>     |                  |
| <b>AMENDES GROUPEMENTS</b> |   |                  |                  |
|                            | Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13   | <b>5,00</b>      | <b>IDEM</b>      |

| <b>TARIFS</b>  |   | <b>2023/2024</b> | <b>2024/2025</b> |
|--|---|------------------|------------------|
|  | Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)   | <b>20,00</b>     | <b>IDEM</b>      |
|  | Forfait général Foot d'Animation  | <b>80,00</b>     |                  |
|  | <i>Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) arrivées hors délai (15 jours)</i>  |                  | <b>20,00</b>     |
|  | <i>Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) non parvenues (30 jours)</i>  |                  | <b>50,00</b>     |
|  | Mauvaise destination feuille de match   | <b>10,00</b>     | <b>15,00</b>     |
|  | Absence à AG de groupement  | <b>90,00</b>     | <b>100,00</b>    |
| <b>INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF</b> |   |                  |                  |
|  | Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km  | <b>2,00</b>      | <b>IDEM</b>      |
|  | Traçage de terrain pour le Club d'accueil   | <b>30,00</b>     |                  |
| <b>TOURNOIS</b>  |   |                  |                  |
|  | Homologation d'un tournoi (à partir de U13)   | <b>20,00</b>     |                  |
|  | Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère  | <b>25,00</b>     |                  |
|  | Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)  | <b>GRATUIT</b>   | <b>IDEM</b>      |
|  | Tournoi organisé sans homologation du District  | <b>150,00</b>    |                  |
|  | Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive   | <b>200,00</b>    |                  |
| <b>ARBITRES</b>  |   |                  |                  |
|  | Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres   | <b>50,00</b>     | <b>IDEM</b>      |
|  | Non envoi rapport suite à carton rouge  | <b>25,00</b>     | <b>30,00</b>     |
|  | Amende pour trop perçu  | <b>25,00</b>     | <b>30,00</b>     |
|  | Amende pour trop perçu - Récidive   | <b>40,00</b>     | <b>50,00</b>     |
|  | Amende pour trop perçu - Multi-récidive   | <b>100,00</b>    | <b>120,00</b>    |
|  | Absence match avec observateur  | <b>50,00</b>     |                  |
|  | Stage FIA (frais annexes)   | <b>85,00</b>     | <b>IDEM</b>      |
|  | Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)   | <b>55,00</b>     |                  |
|  | Cotisation Arbitre Ligue - FFF  | <b>35,00</b>     |                  |
| <b>EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS</b>                         |   |                  |                  |
|  | <b>Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI U6-U9 / U10-U13 / U14-U19 / Seniors)</b><br>Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF)<br>Frais de repas : 40 € (2 repas)<br>Total : 160 € | <b>160,00</b>    | <b>130,00</b>    |
|  | <b>Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité (CFI Projet Club / Futsal)</b><br>Frais pédagogiques : 90 €<br>Frais de repas : 40 € (2 repas)<br>Total : 140 €                               | <b>140,00</b>    | <b>130,00</b>    |
|  | <b>Certifications CFI</b><br>Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF)<br>Total : 30 €   | <b>30,00</b>     | <b>20,00</b>     |
|  | <b>Certifications anciens CFF et CFI spécialités</b><br>Frais pédagogiques : 60 €<br>Frais de repas : 20 €<br>Total : 90 €  | <b>90,00</b>     | <b>80,00</b>     |
|  | <b>Attestations fédérales</b><br>Frais pédagogiques : 45 €<br>Frais de repas : 20 €<br>Total : 75 €   | <b>75,00</b>     | <b>65,00</b>     |
|  | Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"   | <b>90,00</b>     |                  |
|  | Formations CDIP   | <b>GRATUIT</b>   | <b>IDEM</b>      |
|  | Formation juridique Club - 1 personne   | <b>50,00</b>     |                  |
|  | Formation juridique Club - 2 personnes  | <b>80,00</b>     |                  |

| <b>TARIFS</b>              |   | <b>2023/2024</b> | <b>2024/2025</b> |
|----------------------------|---|------------------|------------------|
| <b>BAREME KILOMETRIQUE</b> |   |                  |                  |
|                            | Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €) | <b>0,45</b>      | <b>IDEM</b>      |
|                            | Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)   | <b>0,45</b>      |                  |
|                            | Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €)   | <b>0,45</b>      |                  |
|                            | Forfait pour repas éventuel (16 €)  |                  |                  |

\* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Vote de l'AG pour l'approbation du budget prévisionnel 2024/2025 :

- Nombre de voix pour : 1 659
- Nombre de voix contre : 99

Approuvé à 94,4 % des suffrages exprimés

Vote de l'AG pour l'approbation des tarifs 2024/2025 :

- Nombre de voix pour : 1 294
- Nombre de voix contre : 168

Approuvé à 76,9 % des suffrages exprimés

### Examen des vœux

#### **Vœu n°1 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

#### **Matches à huis clos**

Modification de l'article 16.7 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

|   |  |
|---|--|
| <p><b>16.7 - Match à huis clos</b></p> <p>...</p> <p>Pour les matches à huis clos, le Club visité devra régler les frais de délégués officiels.</p> <p>Chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.</p> <p>Le Club recevant aura la responsabilité d'assurer le respect du huis clos, il devra mettre à la disposition du ou des délégués du District 4 délégués, du Club, avec brassard, supplémentaires au contingent prévu ci-dessus.</p> <p>...</p> | <p><b>16.7 - Match à huis clos</b></p> <p>Pour les matches à huis clos, le Club visité devra régler les frais de délégués officiels.</p> <p><del>Chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.</del></p> <p><b>En Foot Libre, chaque Club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 18 personnes au total, joueurs et dirigeants compris, toutes munies d'une licence.</b></p> <p><b>En Futsal, chaque Club ne pourra faire pénétrer dans le gymnase que 15 personnes au total, joueurs et dirigeants compris, toutes munies d'une licence.</b></p> <p>Le Club recevant aura la responsabilité d'assurer le respect du huis clos, il devra mettre à la disposition du ou des délégués du District 4 délégués, du Club, avec brassard, supplémentaires au contingent prévu ci-dessus.</p> <p>...</p> |
|---|--|

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°1 – Matches à huis clos :

- Nombre de voix pour : 1 583
- Nombre de voix contre : 168

Approuvé à 90,4 % des suffrages exprimés – Application immédiate

#### **Vœu n°2 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

#### **Obligation des équipes en Seniors D1 et D2**

Modification de l'article 4.01 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

|   |   |
|---|---|
| <p><b>4.01) SÉNIORS D1 : 24 CLUBS (2 POULES DE 12)</b></p> <p>...</p> <p>La Commission Sportive aura toute latitude pour employer la meilleure formule suivant les dates disponibles du Calendrier du Championnat. Obligation est faite pour les clubs D1 d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat du DLR encore en activité en fin de saison. Une équipe U13 ou deux équipes U11 peuvent compenser l'absence d'une équipe à onze.</p> <p>...</p> | <p><b>4.01) SÉNIORS D1 : 24 CLUBS (2 POULES DE 12)</b></p> <p>...</p> <p>La Commission Sportive aura toute latitude pour employer la meilleure formule suivant les dates disponibles du Calendrier du Championnat.</p> <p><b><i>Obligation est faite pour les clubs D1 d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat à 11 du DLR encore en activité en fin de saison. L'absence d'une des deux équipes à 11 peut être compensée par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Toutefois, en cas d'absence des deux équipes à 11, les compensations ne peuvent être identiques (2 équipes U13 ou 2x2 équipes U11).</i></b></p> <p>...</p> |
|---|---|

Modification de l'article 4.02 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

|   |   |
|---|---|
| <p><b>4.02) SÉNIORS D2 : 48 CLUBS (4 POULES DE 12)</b></p> <p>Le premier de chaque Poule, monte en D1 Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en D1 s'il n'y a pas plus de 5 descentes de LIGUE.</p> <p>Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 4.00. Tout club de D2 dont le classement en fin de saison lui permet la montée en D1 aura obligation d'avoir au minimum deux équipes de jeunes en championnat encore en activité en fin de saison pour prétendre à cette accession. Une équipe U13 ou deux équipes U11 peuvent compenser l'absence d'une équipe à onze.</p> <p>Le regroupement de jeunes est possible : lorsque 2 ou plusieurs clubs soumis au Statut auront opéré un regroupement, ce regroupement devra comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au club gestionnaire de l'entente (texte voté à l'AG du 10.11.2001). Les TROIS (3) derniers de chaque Poule, descendent en D3 (sauf application Article 4.00).</p> | <p><b>4.02) SÉNIORS D2 : 48 CLUBS (4 POULES DE 12)</b></p> <p>Le premier de chaque Poule, monte en D1 Les deuxièmes de chaque poule peuvent monter en D1 s'il n'y a pas plus de 5 descentes de LIGUE.</p> <p>Dans le cas contraire, il sera fait application de l'article 4.00.</p> <p><b><i>Tout club de D2 dont le classement en fin de saison lui permet la montée en D1 aura obligation d'avoir au minimum DEUX équipes de jeunes en championnat à 11 du DLR encore en activité en fin de saison pour prétendre à cette accession L'absence d'une des deux équipes à 11 peut être compensée par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Toutefois, en cas d'absence des deux équipes à 11, les compensations ne peuvent être identiques (2 équipes U13 ou 2x2 équipes U11).</i></b></p> <p>Le regroupement de jeunes est possible : lorsque 2 ou plusieurs clubs soumis au Statut auront opéré un regroupement, ce regroupement devra comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au club gestionnaire de l'entente (texte voté à l'AG du 10.11.2001). Les TROIS (3) derniers de chaque Poule, descendent en D3 (sauf application Article 4.00).</p> |
|---|---|

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°2 – Obligation des équipes en Seniors D1 et D2 :

- Nombre de voix pour : 1 518
- Nombre de voix contre : 213

Approuvé à 87,7 % des suffrages exprimés – Application immédiate

**Vœu n°3 - Présenté par le Comité Directeur (Bernard COURRIER)**  
***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

**Droits d'Appel**

Modification de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

|  |   |
|--|---|
| <p><b>13. Appels</b></p> <p>1.<br/>...<br/>L'exercice du droit d'appel n'est pas subordonné au versement d'une somme d'argent. Les frais de dossier à l'occasion d'une procédure d'appel seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District si réformation complète d'une décision.<br/>...</p> | <p><b>13. Appels</b></p> <p>1.<br/>...<br/>L'exercice du droit d'appel n'est pas subordonné au versement d'une somme d'argent. Les frais de dossier à l'occasion d'une procédure d'appel seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District si réformation complète d'une décision.<br/><b><i>Cependant l'exercice du droit d'appel est subordonné à une condition de motivation dudit appel par le Club appelant. C'est-à-dire que ledit Club devra justifier par écrit les raisons de son appel.</i></b><br/>...</p> |
|--|---|

*Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°3 – Droits d'Appel :*

- *Nombre de voix pour : 1 539*
- *Nombre de voix contre : 200*

*Approuvé à 88,5 % des suffrages exprimés – Application immédiate*

**Vœu n°4 - Présenté par la Commission de l'Arbitrage (Laurent CHABAUD)**  
***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

**Amende pour non règlement des Arbitres**

A de nombreuses reprises les Clubs ne défraient pas nos Arbitres le jour du match.

Le bilan de la saison est le suivant : 112 Arbitres non réglés pour 3 796 € et il en reste encore une dizaine pour lesquels nous attendons les documents pour les faire régler.

L'amende pour un club qui ne règle pas est de 75 €.

Nous souhaitons porter cette amende à 100€ car il est inadmissible que des Clubs qui demandent avec insistance des Arbitres ne les paient pas le jour de la rencontre sans compter le travail bénévole qu'il faut faire ensuite pour le suivi.

Des gros Clubs avec plus de 500 licenciés sont des coutumiers du genre (exemple un Club récidiviste 5 fois).

*Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°4 – Amende pour non règlement des Arbitres :*

- *Nombre de voix pour : 1 300*
- *Nombre de voix contre : 414*

*Approuvé à 75,8 % des suffrages exprimés – Application immédiate*

**Vœu n°5 - Présenté par la Commission des Compétitions (Bernard COURRIER)**

***Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 03/06/24***

**Terrains impraticables**

Modification de l'article 18 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football

|  |  |
|--|--|
| <p><b>18 - Terrains impraticables - Préservation</b></p> <p>...</p> <p>7. Si les exigences du Calendrier le justifient, le Comité Directeur du DISTRICT pourra exiger que les matches se déroulent à la date indiquée, étant entendu que le Club visité aura à charge de fournir un terrain correct pour la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le Club de cette obligation. Le CD pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matches aller.</p> <p>...</p> | <p><b>18 - Terrains impraticables - Préservation</b></p> <p>...</p> <p>7. Si les exigences du Calendrier le justifient, le Comité Directeur du DISTRICT pourra exiger que les matches se déroulent à la date indiquée, étant entendu que le Club visité aura à charge de fournir un terrain correct pour la rencontre sous peine de match perdu par pénalité. L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le Club de cette obligation.</p> <p><b><i>Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou autre), le club devra fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission pourra prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.</i></b></p> <p>Le CD pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matches aller.</p> <p>...</p> |
|--|--|

Intervention du Président des CHEMINOTS DE ST PRIEST : « Le Club n'y peut rien des arrêtés municipaux, donc je ne vois pas pourquoi nous serions responsables. Les terrains ne nous appartiennent pas, je ne vois pas pourquoi nous serions pénalisés s'il y a des arrêtés municipaux. »

Réponse de Bernard COURRIER et ensuite Lakhdar TOUATI : « Nous voulons lutter contre les reports intempestifs et convenances personnelles. Nous reprenons qu'un texte qui existe déjà en Ligue et en Fédé. Le problème est le suivant. Vous savez que nous sommes tenus de tenir un rythme des championnats. Et que, très souvent, nous avons des Clubs qui, pour X raisons, reportent des matchs, pour arrêté municipal ou autre. Or, quand nous allons constater l'état du terrain via les Délégués de secteur, nous jugeons le terrain impraticable. Ce texte est donc avant tout pour garder un rythme de championnat, c'est le premier point. Le second point, nous faisons que répondre à de nombreux appels de Clubs qui m'ont interpellé cette saison sur le fait que les matchs ne se jouaient pas, non pas pour des questions de terrains mais pour d'autres raisons. Donc nous, nous voulons simplement que le championnat suivent son cours, dans les délais adéquates et en étant le plus équitables possible.

*Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°5 – Amende pour non règlement des Arbitres :*

- *Nombre de voix pour : 786*
- *Nombre de voix contre : 898*

*Refusé à 53,3 % des suffrages exprimés*

**Vœu n°6 - Présenté par les Clubs de FC MONT BROUILLY - BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS - FC RENEINS VAUXONNE - FOOT 3 RIVIERES (District de l'Ain)**

***Avis défavorable du Comité Directeur du 03/06/24***

Modification de l'article 39 Ter - Le groupement de Club

Si le groupement est créé entre des Clubs issus de Districts ou de Ligues différents les Clubs demandent la possibilité d'inscrire leurs équipes dans plusieurs Districts / Ligues.

*Vœu non présenté car ce vœu a été présenté lors de l'AG du District de l'Ain qui a eu lieu hier soir et adopté. Le District de l'Ain présentera donc ce vœu en AG de Ligue.*

**Questions diverses**

**AS DES SORNINS REUNIS**

Constat actuel concernant les derniers niveaux de compétition de notre district, U15 D4 particulièrement voir U17 D3, séniors D4.

L'hétérogénéité de ces équipes participantes pose question. Voir les résultats, score de rugby, et forfaits en seconde partie de saison.

Conséquences, une attractivité football altérée et une perte de licenciés(ées).

Une réflexion nous paraît nécessaire, vers une évolution, championnat à deux phases.

Première phase brassage, puis seconde phase en groupes de niveau. Les plus limites y trouveront de la satisfaction en compétition officielle, les costauds se rencontreront entre eux.

Une formule pratiquée sur DLR avant la crise covid !

Réponse d'Arsène MEYER : « Foncièrement nous avons toujours été contre les brassages. Par contre sur les dernières divisions je peux l'entendre. La statistique est archi fausse. Je peux vous le démontrer quand vous voulez. Vous faites un brassage ou pas de brassage, vous aurez toujours des scores de rugby. Malgré tout j'entends qu'un brassage peut être intéressant, pour éviter des déplacements... On verra donc avec Bernard COURRIER et Lakhdar TOUATI au cas par cas. On reviendra vers vous. »

**Monsieur Bernard PERRUT, Conseiller Régional**

« Bonjour à toutes et à tous.

Je suis heureux de me joindre à vous quelques instants. J'aimerais avoir un mot particulier pour ce Club de BEAUJOLAIS FOOT. Je suis ici au côté de Serge VANNIER, Marc JAMBON, car nous sommes très souvent ensemble. Je suis convaincu qu'ils ont très bien organisé cette manifestation de ce jour et que vous toutes et tous illustrés dans vos secteurs respectifs ce qui est cet engagement sportif.

Avec tous ces Clubs, le District de Lyon et du Rhône assure un maillage territorial formidable, le Foot a vraiment sa place de partout dans le Département.

En tant qu'élus régional je voudrais simplement vous dire le plaisir qu'à la Région à soutenir le Foot. Je crois qu'en 2023 la Région a donné 87 000 € à la Ligue. La Région aide également les Clubs pour l'achat d'équipement sportif. Il suffit de faire des demandes sur le portail de la Région. La dernière aide est l'achat de minibus. Je sais que dans le coin Beaujeu en a eu un, également St Igny de Vers, Liergues. Les minibus arrivent petit à petit, il y a beaucoup de demandes, des centaines et des centaines de demandes. Rapprochez-vous de vos élus pour vous aider dans ce dossier.



Voilà, je voudrais simplement terminer en disant que le Foot est un très beau sport. Je respecte tous les Présidents et les bénévoles que vous êtes, vous faites un énorme travail. J'aurais un dernier souhait, je ne fais pas de politique sportive donc je demanderai aux sportifs de ne pas parler d'autre chose que du sport. Le plus important est ce que vous faites en direction des jeunes, car c'est un travail admirable.

Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 12 h 30 et remercie le Club d'offrir l'apéritif.